

Projet de résolutions

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

Projet de résolutions de l'AGO de la BTS qui sera tenue le 29 Juin 2010

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre, approuve tels qu'ils ont été présentés, le rapport ainsi que les états financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code sur les sociétés commerciales et l'article n° 29 de la Loi n° 65 de l'année 2001 relative aux Etablissements des crédits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2009 comme suit:

Bénéfice net de l'exercice 2009	1 006 820,118	dinars
Résultats reportés exercices 98-2009	1 408 473,840	dinars
Total des bénéfices avant prélèvement des réserves légales	2 415 293,958	dinars
Réserves légales (5%)	120 764,698	dinars
Total des bénéfices avant affectation à la fin 2009	2 294 529,260	dinars
Fonds social	400.000,000	dinars
Total des bénéfices à reporter à la fin 2009	1 894 529,260	dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant de cinq mille (5000 dinars) aux administrateurs du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

En application de l'article 17 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des administrateurs suivants pour une durée de (03) années (2010-2011-2012):

- Lamine HAFSAOUI;
- Rached MAHJOUB;
- Samir LAZAAR;
- Mohamed NADARI
- NEJIB CHAAR;
- SOUHIR TAKTAK;
- FATMA BARBOUCH;
- MONJI AÏB;
- BOUZID fares.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

En application de l'article 28 des statuts de la banque, le Conseil d'Administration a demandé d'accomplir des travaux supplémentaires d'audit des comptes inter sièges et des comptes crédits PCF (1^{ère} génération) et vu que ces travaux se trouvent au dehors du périmètre des diligences conventionnelles et légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'octroi des honoraires complémentaires au titre de ces travaux de vingt mille dinars (20 000 dinars) pour les deux commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en application de l'article 28 des statuts de la banque et de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009 d'approuver la nomination de:

- Groupement DDF Audit et Houcine Gamra.
- International Manager Auditing Campagny (IMAC) .

Des co-commissaires aux comptes de la banque pour les exercices 2010-2011-2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.